

# **TAS Assurances SA**

Vernier

Rapport sur la situation financière 2025  
(Public Disclosure)

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
2.	Résumé .....	4
3.	Activités de l'entreprise .....	5
3.1	Stratégie, objectifs et segments d'activités .....	5
3.2	Appartenance au TCS et transactions principales.....	5
3.3	Liste des principales succursales .....	5
3.4	Principaux événements exceptionnels .....	5
4.	Résultats de l'entreprise.....	6
4.1	Résultat d'exploitation .....	6
4.2	Résultats financiers .....	7
5.	Gouvernance d'entreprise et gestion des risques .....	8
5.1	Composition du Conseil d'administration et de la Direction .....	8
5.2	Gestion des risques .....	8
6.	Profil de risque .....	10
6.1	Catégories de risque .....	10
6.2	Évolution du profil de risque.....	11
7.	Évaluation .....	12
7.1	Évaluation des actifs.....	12
7.2	Évaluation des engagements d'assurance .....	13
8.	Gestion du capital.....	14
8.1	Planification du capital.....	14
8.2	Fonds propres.....	14
8.3	Différence entre fonds propres et actifs et passifs à la valeur conforme au marché.....	14
9.	Solvabilité.....	15
9.1	Calcul de la solvabilité.....	15
9.2	Capital cible .....	15
9.3	Capital porteur de risque.....	17
9.4	Quotient de solvabilité.....	18
9.5	Confirmation .....	18
10.	Annexes.....	19

## 1. Introduction

L'objectif de ce rapport est de mettre à disposition des assurés et des ayants droit des informations sur la situation financière de TAS Assurances SA (ci-après « TAS »), basées sur les valeurs économiques des actifs et passifs au 31.12.2025.

La circulaire 2016/02 « Publication – assureurs (public disclosure) » de la FINMA précise les art. 111a et 203a de l'ordonnance sur la surveillance (OS ; RS 961.011) qui concernent le rapport sur la situation financière des entreprises, groupes et conglomérats d'assurance assujettis. La circulaire décrit les bases relatives au contenu ainsi que la structure du rapport sur la situation financière.

La circulaire 2016/02 concerne toutes les entreprises d'assurance en vertu de l'article 2 al. 1 let a et b de la loi sur la surveillance des assurances (LSA ; RS 961.01) ainsi que les groupes et conglomérats d'assurance assujettis selon l'art. 2 al. 1 let. d en relation avec les articles 65 et 73 de la LSA. TAS étant une compagnie d'assurance directe de catégorie 4, elle doit se conformer à cette circulaire.

Les lois, ordonnances et circulaire suivantes ont servi de base pour ce rapport :

- Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (état au 1er septembre 2024 – LSA ; RS 961.01)
- Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 26 février 2026 – OS ; RS 961.011)
- Ordonnance de la FINMA du 26 juin 2024 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 1er septembre 2024 – OS-FINMA ; RS 961.011.1)
- Loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Droit des obligations, état au 1er janvier 2026 – CO ; RS 220)
- Circulaire 2016/2 de la FINMA du 3 décembre 2015 "Publication – assureurs (*public disclosure*)" (état au 26 juin 2024)

Le rapport de l'organe de révision est joint au présent rapport.

## **2. Résumé**

### **Activités de l'entreprise**

TAS est une société fille du Touring Club Suisse (TCS) avec son siège social à Vernier (Genève). Elle est enregistrée au registre du commerce depuis le 17 novembre 1975. TAS est active principalement dans le segment de l'assurance voyages, d'assistance médicale pendant les voyages, de rapatriement, d'assistance aux véhicules, de perte de bagages ou encore de couverture de casco complète pour les vélos électriques et les bicyclettes.

### **Résultat de l'entreprise**

TAS clôture l'année sous revue avec un résultat intermédiaire de CHF 1.7 million (CHF -1.6 million en 2024). Cette amélioration est notamment due à l'évolution des primes qui ont été augmentées en ligne avec la stratégie de rentabilité de TAS.

### **Gestion des risques**

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité. Pour limiter les risques financiers, la fortune est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

### **Evaluation**

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un Bilan SST (Swiss Solvency Test) basé sur une évaluation des actifs et des passifs conforme au marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statutaire.

Au 31 décembre 2025, la valeur conforme au marché des actifs du Bilan SST s'élevait à CHF 178.6 millions (CHF 158.6 millions au 31.12.2024) tandis que celle des engagements s'élevait à CHF 82.1 millions (CHF 73.2 millions au 31 décembre 2024).

### **Gestion du capital**

TAS poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre, afin de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST significativement au-dessus du minimum exigé.

### **Solvabilité / Quotient de solvabilité**

Le quotient SST de TAS au 01.01.2026 s'élève à 249% (SST 2025 : 218%). TAS conserve un quotient SST confortable.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de TAS Assurances SA le 13 avril 2026.

### **3. Activités de l'entreprise**

#### **3.1 Stratégie, objectifs et segments d'activités**

TAS est une société fille du TCS. Elle a son siège social à Vernier (Genève, Suisse) et est enregistrée au registre du commerce en tant que société anonyme depuis le 17 novembre 1975.

TAS est active principalement dans le segment de l'assurance voyages. Il s'agit d'annulation de voyage, d'assistance médicale pendant les voyages, de rapatriement, d'assistance aux véhicules, de perte de bagages ou encore de couvertures de casco complète pour les vélos électriques et les bicyclettes. Pour la clientèle privée, TAS est porteur de risque et prestataire des parties assurantielles par exemple du TCS Livret ETI, des produits B2B véhicule et voyage, de TCS Home et du nouveau produit TCS Livret Protection Cyber.

Elle exploite différentes branches d'assurance, à l'exclusion de l'assurance-vie, et dispose des agréments nécessaires pour les branches suivantes :

- B3, Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
- B7, Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
- B9, Autres dommages aux biens
- B13, Responsabilité civile générale
- B16, Pertes pécuniaires diverses
- B18, Assistance

Les prestations liées aux produits de ces branches sont proposées aux membres du TCS et – à des conditions déterminées – à des non-membres.

#### **3.2 Appartenance au TCS et transactions principales**

TAS est une société fille du TCS qui détient 100% de son capital-actions. Le TCS offre des conseils, de la protection et de l'assistance. Ses activités n'entrent pas dans le champ de surveillance de la FINMA.

Il n'y a aucune transaction intragroupe extraordinaire à signaler pendant la période sous revue.

#### **3.3 Liste des principales succursales**

TAS ne dispose pas de succursale, mais des centres de prestations aux deux points d'implémentation principaux du TCS :

- Vernier : Chemin de Blandonnet 4, Case postale 820, 1214 Vernier
- Ostermundigen : Poststrasse 1, 3072 Ostermundigen

#### **3.4 Principaux événements exceptionnels**

Il n'y a aucun événement exceptionnel à signaler pendant la période sous revue.

## 4. Résultats de l'entreprise

### 4.1 Résultat d'exploitation<sup>1</sup>

		en millions de CHF	
	Calculs	2025	2024
<b>Primes</b>			
Primes brutes		90.7	84.0
Primes brutes cédées aux réassureurs		-1.1	-1.1
Variation report de primes		-2.9	0.6
Variation report de primes cédées aux réassureurs		0.0	0.1
<b>Primes acquises pour propre compte</b>	1	<b>86.7</b>	<b>83.6</b>
<b>Sinistres</b>			
Charges sinistres : montants payés bruts		66.2	58.4
Variations des provisions techniques		1.9	1.6
Variations des provisions techniques : part des réassureurs		0.0	0.1
<b>Frais de règlement des sinistres pour propre compte</b>	2	<b>68.1</b>	<b>60.1</b>
<b>Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte</b>	3	<b>17.3</b>	<b>25.1</b>
<b>Autres charges techniques pour propre compte</b>	4	<b>-0.4</b>	<b>-</b>
<b>Résultat intermédiaire</b>	1-2-3-4	<b>1.7</b>	<b>-1.6</b>

Des augmentations de primes significatives ont été mises en place en 2025 afin de compenser la hausse marquée des coûts de sinistres observée dans l'assurance voyage ainsi que dans les prestations d'assistance véhicule à l'étranger.

Les frais de règlement des sinistres présentent une hausse importante par rapport à 2024 essentiellement pour deux raisons. Premièrement, une partie des coûts de gestion a été réaffectée aux frais de règlement des sinistres afin de mieux refléter l'effort opérationnel réellement consacré au traitement et au suivi des dossiers. Deuxièmement, le montant total de la charge liée aux sinistres augmente également en raison d'une hausse de la provision de sécurité et pour fluctuations. Cette augmentation renforce le niveau de prudence retenu par TAS afin de couvrir les incertitudes futures, ce qui se traduit par une charge au niveau des variations des provisions techniques plus élevée pour l'exercice.

<sup>1</sup> Dans tous les tableaux de ce rapport, les montants sont arrondis en millions de francs suisses. Les totaux figurant dans un tableau ne coïncident donc pas nécessairement avec la somme des montants arrondis montrés dans le même tableau, mais ils correspondent à l'arrondi des sommes exactes. Les données présentées selon modèles quantitatifs définis par la FINMA se trouvent à l'annexe 2.

## 4.2 Résultats financiers

TAS place ses actifs financiers essentiellement sous forme de fonds de placement collectifs, diversifiés et basés sur des indices de références définis.

	en millions de CHF	
	2025	2024 <sup>2</sup>
<b>Produits et charges de placements</b>		
Produits financiers (y.c. variation de la provision pour fluctuation des titres)	3.3	4.8
Charges financières et frais de gestion des placements	-1.0	-0.7
<b>Résultat des placements</b>	<b>2.3</b>	<b>4.1</b>

En 2025, l'évolution favorable des marchés financiers a entraîné une progression de la valeur des placements. Les bénéfices non réalisés sont partiellement compensés comptablement par une augmentation de la provision pour fluctuation des titres.

Il n'y a aucune écriture de bénéfice ou de perte directement affectée aux fonds propres.

---

<sup>2</sup> L'allocation des produits et charges financières 2025 est alignée à la présentation au compte de résultat. Afin de permettre la comparaison, les données 2024 ont également été adaptées et diffèrent ainsi du rapport 2024.

## 5. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

### 5.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction

Nom	Fonction	Remarques
Peter Goetschi	Président	
François Membrez	Vice-président	
Stefan Burri Czibula	Administrateur délégué	
Alessandro Marci	Administrateur	
Jürg Wittwer	Administrateur	
Arthur Rey	Directeur	Jusqu'au 30.04.2025
Andreas Kuhn	Directeur	Depuis le 01.05.2025

### 5.2 Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise, et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité.

La gestion des risques s'appuie sur le système de contrôle interne (SCI) organisé selon le principe des trois lignes de défense :

- Les unités opérationnelles sont responsables de la prise des risques, de leur contrôle et gestion quotidienne avec l'appui du SCI.
- Des fonctions distinctes, principalement la Compliance, la gestion des risques et le SCI, et non-liées aux acteurs des unités opérationnelles surveillent périodiquement le respect des règles définies et la conformité de la gestion des risques. Leur rapport annuel est adressé aux responsables opérationnels, ainsi qu'à la Direction et au Conseil d'administration.
- L'audit interne est une fonction indépendante des autres fonctions de contrôle et de la Direction, mandatée par le Conseil d'administration qui est responsable du plan et de la surveillance des activités d'audit interne.

Le SCI est une combinaison d'éléments organisationnels, structurels et dynamiques (relatifs aux processus). Les tâches et contrôles qui émanent du SCI sont exécutés par la Direction et les collaboratrices et collaborateurs. Le Conseil d'administration porte la responsabilité finale du fonctionnement et de l'effectivité du SCI. Ce dernier sert à assurer la conformité de l'entreprise aux lois et aux normes internes, la fiabilité des états financiers ainsi que la bonne exécution des décisions du Conseil et de celles de la Direction pour limiter et contrôler les risques principaux. Le SCI suit les principes du Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un standard reconnu au niveau international, et s'étend également aux prestations essentielles déléguées.

Le cadre du SCI est structuré autour des cinq éléments suivants, définis par le COSO :

- **L'environnement de contrôle** comprend, comme élément central, un code de conduite qui donne un cadre général favorisant l'intégrité et l'éthique. Les principes de gestion et de contrôle des risques qui en découlent sont définis par le Conseil d'administration et la Direction au travers de règlements, directives et autres instructions internes.
- **L'évaluation des risques** comprend les procédures, méthodes et processus détaillés et formalisés afin de définir la façon d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'adresser et de rapporter les risques.
- **Les activités de contrôle** sont les mesures visant à assurer l'application des directives émanant de la Direction en vue de maîtriser les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs. Les contrôles sont exécutés à tous les niveaux de l'entreprise, à différentes étapes des processus opérationnels et à l'égard de l'environnement technologique. Des mesures de prévention et de détection sont déployées et peuvent englober diverses activités manuelles et automatisées, notamment les autorisations et les approbations, les vérifications, les rapprochements et les évaluations de la performance opérationnelle.
- Pour appuyer le bon fonctionnement du SCI, l'entreprise acquiert, répertorie, produit, distribue et utilise des **informations pertinentes** et de qualité à tous les niveaux.

- En vue de vérifier si tous les éléments du contrôle interne sont effectifs et efficaces, des **activités de suivi**, notamment des évaluations continues et distinctes, sont élaborées et exécutées à tous les niveaux de l'entreprise. Les responsables des contrôles clés et des processus, désignés au préalable par la Direction, effectuent un contrôle périodique et communiquent d'éventuelles déficiences à la Direction.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

## 6. Profil de risque

### 6.1 Catégories de risque

L'ensemble des risques sont ainsi catégorisés :

- Risques opérationnels :
  - Risques d'assurance :
    - Gros évènement
    - Sélection du programme de réassurance
    - Solvabilité du réassureur
    - Qualité du portefeuille
    - Solvabilité et fortune liée
    - Sous-provisionnement
    - Tarification
  - Risques financiers :
    - Marché
    - Crédit
    - Liquidité
  - Risques d'entreprise :
    - Concentration
    - Conduite
    - Conformité
    - Continuité des activités (BCM)
    - Gouvernance
    - Prestations déléguées
    - Qualité des prestations
    - Satisfaction des clients
    - Technologie
    - Autres risques opérationnels
- Risques stratégiques :
  - Concurrence
  - Position sur le marché

Tous les principaux **risques opérationnels et stratégiques** sont répertoriés et évalués au sein d'un inventaire et classés dans une matrice des risques, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact estimé. Cette matrice fournit ainsi une vue d'ensemble de l'exposition aux risques. En outre, les évaluations prospectives (SST, ORSA) couvrent l'ensemble des risques pertinents identifiés.

Les risques figurant dans l'inventaire des risques présentent une faible relation d'interdépendance (par exemple entre les risques financiers et les risques d'assurance couverts). Que ce soit sous l'angle des catégories ou des facteurs de risques, de la nature des activités ou des données géographiques, les risques identifiés présentent un risque de concentration peu significatif.

La maîtrise des **risques d'assurance** consiste en grande partie au contrôle des coûts des prestations assurées, tout en garantissant la qualité des prestations et la satisfaction des assurés. Un système de gestion de la qualité soutient l'atteinte de cet objectif d'efficience et participe à la réduction des risques d'erreurs dans les processus opérationnels. Les risques d'assurance sont modérés par une limitation des prestations maximales par cas et, lorsque c'est pertinent, par une couverture de réassurance. Le contrôle financier ainsi que le SCI constituent des instruments importants pour atteindre une gestion efficace des cas et des ressources. De plus, l'actuaire responsable, dans le cadre des tâches qui lui incombent, contrôle annuellement la suffisance des tarifs pour l'année à venir et le responsable de l'audit interne analyse régulièrement s'il y a des indices de fraude impliquant les personnes internes à l'entreprise.

En ce qui concerne les **risques financiers**, la fortune nécessaire pour couvrir les obligations envers les assurés est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements, diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux. Par conséquent, la gestion des risques de placement consiste surtout en la surveillance du respect de la stratégie, de la performance et des gérants de fortune. Les **risques de crédit** sont quant à eux fortement limités par l'application du principe de diversification. Dans le cadre de l'analyse de la concentration des contreparties, comprenant également les actions détenues au travers de fonds collectifs actions, un contrôle trimestriel permet de garantir qu'aucune contrepartie ne représente une part importante de l'ensemble des avoirs détenus.

Au sein des **risques d'entreprises**, seul un éventuel risque de concentration lié aux contreparties fait l'objet de mesures particulières. En effet, TAS acquiert un nombre significatif de prestations de services au TCS, notamment auprès des unités de fonctions Shared Services (IT, RH, Facility management, etc.) et Finance & Accounting. Divers mécanismes de contrôles, notamment au sein du Système de Contrôle Interne et du Business Continuity Management, permettent un suivi adéquat de ces prestations déléguées afin de garantir, pour chaque prestation, le maintien du niveau de prestation convenu contractuellement. Les risques technologiques sont quant à eux évalués en fonction des développements rapides observés, notamment en intelligence artificielle. L'impact de ces nouvelles technologies sur les risques cyber et d'obsolescence des applications et processus actuels est spécifiquement surveillé.

## 6.2 Évolution du profil de risque

Globalement, le profil de risque fin 2025 est comparable à celui de l'année dernière et aucune augmentation substantielle du niveau de risque n'a été observée – l'exposition aux risques reste maîtrisée. D'ailleurs, l'inventaire des risques ne contient aucun risque dont l'évaluation de la probabilité de survenance et de l'impact sont tous deux élevés.

Cette stabilité s'explique notamment grâce à la bonne résilience de l'organisation, la nature de ses revenus principaux (sous forme de primes annuelles) et sa capacité à déployer des solutions lui permettant de garantir la continuité de ses activités.

## 7. Évaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un Bilan SST basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs conformes au marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statutaire. Ces principes généraux sont décrits dans la réglementation de la FINMA relative au SST et les données détaillées figurent à l'annexe 2 de ce rapport.

### 7.1 Évaluation des actifs

S'il y a un prix de marché observable, tous les actifs au bilan sont évalués selon le principe de la valeur de marché. Dans le cas contraire, une valeur conforme au marché est estimée.

en millions de CHF

	31.12.2025			31.12.2024		
	Statutaire	Conforme au marché	Différence	Statutaire	Conforme au marché	Différence
Fonds de placement: biens immobiliers	16.2	16.2	-	16.9	16.9	-
Fonds de placement: actions	23.9	23.9	-	22.7	22.7	-
Fonds de placement: obligations	71.7	71.7	-	68.1	68.1	-
Provision financière (gains non réalisés)	-17.3	-	17.3	-15.2	-	15.2
Liquidités	44.7	44.7	-	37.5	37.5	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0.7	0.7	-	0.7	0.7	-
Créances nées d'opérations d'assurance	0.6	19.2	18.6	0.4	10.6	10.2
Autres créances	2.1	2.1	-	1.7	1.7	-
Comptes de régularisation	0.1	0.1	-	0.3	0.3	-
<b>Total de la valeur des actifs</b>	<b>142.8</b>	<b>178.6</b>	<b>35.9</b>	<b>133.2</b>	<b>158.6</b>	<b>25.4</b>

Les aspects suivants sont importants pour comprendre ces valeurs :

- Les actifs dans les fonds de placement ainsi que les liquidités ont une valeur de marché observable.
- Les créances nées d'opérations d'assurance non-facturées sont prises en compte dans les actifs SST sur la base de leur valeur estimée conforme au marché.
- Pour les actifs restants (autres créances, actifs transitoires et immobilisés), leur valeur conforme au marché est estimée à leur valeur statutaire.

La valeur statutaire des actifs de TAS s'élève à CHF 142.8 millions au 31 décembre 2025 (CHF 133.2 millions au 31 décembre 2024). En tenant compte des retraitements présentés ci-dessus, la valeur SST des actifs de TAS s'élève à CHF 178.6 millions au 31 décembre 2025 (CHF 158.6 millions au 31 décembre 2024).

## 7.2 Évaluation des engagements d'assurance

La valeur des engagements d'assurance correspond à la charge financière future attendue, liée aux contrats d'assurance déjà contractés par TAS.

en millions de CHF

	31.12.2025			31.12.2024		
	Statutaire	Conforme au marché	Différence	Statutaire	Conforme au marché	Différence
Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	63.6	68.3	4.7	58.7	61.6	2.9
Montant minimum	-	3.4	3.4	-	1.6	1.6
Provisions non techniques	0.9	0.9	-	0.9	0.9	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	9.1	8.2	-0.9	8.1	7.7	-0.3
Autres passifs	1.1	1.1	-	0.9	0.9	-
Comptes de régularisation	0.3	0.3	-	0.5	0.5	-
<b>Total de la valeur des engagements</b>	<b>74.9</b>	<b>82.1</b>	<b>7.2</b>	<b>69.0</b>	<b>73.2</b>	<b>4.2</b>

Pour une meilleure estimation de ces engagements, les modifications apportées au Bilan SST par rapport aux comptes statutaires concernent principalement les positions suivantes :

- Pour obtenir la valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance, tous les flux monétaires futurs liés aux contrats d'assurance, y compris engagements non-acquis, ainsi que les primes non-facturées sont escomptés.
- La provision de sécurité et pour fluctuations est écartée puisqu'elle ne correspond pas à un montant attendu mais sert à absorber un écart sur les montants attendus.
- Le montant minimum (Market Value Margin) est ajouté aux engagements d'assurance. Il s'agit du coût du capital requis pour couvrir la liquidation des engagements d'assurance, y compris le risque de crédit et le risque de marché non diversifiable. La raison est, qu'en cas de reprise des engagements d'assurance de la société par un tiers, celui-ci veut être indemnisé pour le risque financier lié à la reprise du portefeuille.
- La valeur de marché des autres passifs est considérée comme égale à la valeur statutaire.

La valeur statutaire des engagements de TAS s'élève à CHF 74.9 millions au 31 décembre 2025 (CHF 69.0 millions au 31 décembre 2024). En tenant compte des retraitements présentés ci-dessus, la valeur conforme au marché de l'ensemble des engagements de TAS s'élève à CHF 82.1 millions au 31 décembre 2025 (CHF 73.2 millions au 31 décembre 2024).

## 8. Gestion du capital

### 8.1 Planification du capital

TAS poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre, afin de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST significativement au-dessus du minimum exigé. La planification quantitative s'étend sur trois ans.

### 8.2 Fonds propres

Le tableau ci-dessous indique les fonds propres qui ont été rapportés dans le rapport de gestion au 31.12.2025, ainsi que leur ventilation entre capital-actions et autres réserves :

	en millions de CHF	
	2025	2024
Capital-actions	8.0	8.0
Réserves légales issues du bénéfice	4.0	4.0
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées		
Réserves spéciales	16.0	16.0
Résultat reporté	36.2	33.7
Résultat de l'exercice	3.7	2.5
<b>Fonds propres</b>	<b>67.9</b>	<b>64.2</b>

### 8.3 Différence entre fonds propres et actifs et passifs à la valeur conforme au marché

Le capital porteur de risque s'établit à CHF 96.5 millions, supérieur de CHF 28.6 millions par rapport aux fonds propres statutaires. Cet écart est dû aux différences décrites aux chapitres 7.1 et 7.2.

## 9. Solvabilité

### 9.1 Calcul de la solvabilité

La FINMA exige des fonds propres minimaux (capital cible) qui doivent dépasser les pertes éventuelles selon les différents scénarios SST. Le capital cible doit être couvert par le capital porteur de risque (différence entre actifs et passifs selon le Bilan SST). Cette couverture est exprimée par le quotient SST.

La société applique les modèles SST standards de la FINMA pour l'assurance dommages, pour les risques de marché et de crédit ainsi que pour l'agrégation et le montant minimum, compte tenu des adaptations annuelles usuelles des paramètres.

### 9.2 Capital cible

Composition du capital cible :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2026	SST 2025
Risque de marché	1	9.8	9.5
Risque de crédit	2	5.3	4.2
Risque d'assurance	3	33.7	32.6
Effet de diversification	4	11.0	8.5
<b>Risques diversifiés</b>	<b>1+2+3-4</b>	<b>37.8</b>	<b>37.8</b>
Résultat financier attendu	5	1.6	1.6
Résultat d'assurance attendu	6	1.5	0.6
Risques provenant des scénarios	7	6.0	3.4
Effets supplémentaires	8	1.9	-
<b>Capital cible</b>	<b>1+2+3-4-5-6+7-8</b>	<b>38.8</b>	<b>39.1</b>

Le capital cible diminue principalement parce que les risques globaux restent maîtrisés et que l'effet de diversification s'améliore grâce à l'adaptation du modèle standard de la FINMA. Les risques provenant des scénarios augmentent suite à l'adaptation des paramètres techniques. Enfin, des effets supplémentaires sont désormais intégrés dans le modèle : ils correspondent à une provision pour coûts de capital sur l'année de projection qui n'existait pas dans le modèle standard SST de l'année précédente.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque de marché :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2026	SST 2025
Risque de marché des taux d'intérêts	1	2.3	2.2
Risque de marché des spreads	2	2.5	2.4
Risque de marché des actions	3	6.9	6.6
Risque de marché des biens immobiliers	4	1.9	2.0
Effet de diversification risque de marché	5	3.8	3.6
<b>Risque de marché</b>	<b>1+2+3+4-5</b>	<b>9.8</b>	<b>9.5</b>

Le risque de marché n'a pas varié de manière significative car la structure du portefeuille n'a pas changé.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque d'assurance :

		en millions de CHF	
	<b>Calculs</b>	<b>SST 2026</b>	<b>SST 2025</b>
Risque des nouveaux sinistres	1	22.0	21.5
Risque de run-off	2	4.8	6.7
Autres risques d'assurance	3	13.0	12.8
Effet de diversification	4	6.1	8.4
<b>Risque d'assurance</b>	<b>1+2+3-4</b>	<b>33.7</b>	<b>32.6</b>

Le risque de nouveaux sinistres représente la part des contrats vendus en 2025 acquise en 2026 et la part des contrats souscrits en 2026 acquise en 2026. Ce risque est stable car le niveau de sinistres attendus est du même ordre de grandeur que l'an dernier.

Le risque de run-off (ou risque de liquidation) est au contraire le risque attaché aux contrats d'assurance couverts sur les années antérieures et qui peuvent encore générer des coûts de sinistres. Il diminue suite à la diminution de la provision pour sinistres en cours.

Les autres risques d'assurance concernent le risque URR (« unearned risk reserve »), qui est la partie de la prime qui est souscrite en 2025 mais qui sera acquise en 2026.

### 9.3 Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque est la différence entre la valeur des actifs et des passifs à leur valeur conforme au marché.

Les tableaux ci-dessous détaillent la valeur conforme au marché des actifs et des engagements :

		en millions de CHF	
	Calculs	2025	2024
Immobilier		16.2	16.9
Titres à revenu fixe		71.6	68.1
Actions		23.9	22.7
<b>Valeur conforme au marché des placements</b>		<b>111.7</b>	<b>107.8</b>
Liquidités		44.7	37.5
Part des réassureurs dans les provisions techniques		0.8	0.7
Créances issues des activités d'assurance		19.2	10.6
Autres créances		2.1	1.7
Autres actifs		0.2	0.3
<b>Valeur conforme au marché des autres actifs</b>		<b>66.9</b>	<b>50.8</b>
<b>Valeur conforme au marché des actifs</b>	1	<b>178.6</b>	<b>158.6</b>

		en millions de CHF	
	Calculs	2025	2024
Assurance directe		53.3	53.7
Assurance indirecte		14.9	8.0
Montant minimum (MVM)		3.4	1.6
<b>Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance</b>		<b>71.6</b>	<b>63.2</b>
Provisions non techniques		0.9	0.9
Engagements issus des activités d'assurance		8.2	7.7
Autres passifs		1.4	1.3
<b>Valeur conforme au marché des autres engagements</b>		<b>10.5</b>	<b>9.9</b>
<b>Valeur conforme au marché des passifs</b>	2	<b>82.1</b>	<b>73.2</b>
<b>Capital porteur de risque</b>	1 - 2	<b>96.5</b>	<b>85.4</b>

Le capital porteur de risque augmente en 2025 principalement en raison du résultat annuel 2025. Cet impact positif est renforcé par l'augmentation de la provision de sécurité et pour fluctuations car cette dernière est assimilée aux fonds propres pour le SST. La provision pour coûts de capital sur l'année de projection, nouvellement ajoutée au modèle et mentionnée au chapitre 9.2 est également ajoutée au montant minimum (MVM) et se traduit par une hausse légère du passif.

#### **9.4 Quotient de solvabilité**

Le quotient de solvabilité indique si l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital afin de tenir ses obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance vendus aux clients. Un quotient supérieur à 100% indique que l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital pour couvrir les risques qu'elle encourt. Le quotient de solvabilité de TAS au 01.01.2026 s'élève à 249% (SST 2025 : 218%). TAS conserve un quotient SST confortable.

#### **9.5 Confirmation**

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 13.04.2026. Les chiffres indiqués aux chapitres 9.2 à 9.4 correspondent aux données du SST 2026 déclarées à la FINMA.

## 10. Annexes

Pièces jointes au rapport sur la situation financière de la société, en conformité avec les exigences relatives à la publication des entreprises d'assurance :

- Annexe 1 - Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale – Comptes annuels 2025
- Annexe 2 - Modèle quantitatif pour les entreprises d'assurance, selon circulaire 2016/02 de la FINMA



# TAS Assurances S.A. Vernier

**Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale  
sur les comptes annuels 2025**



# Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de TAS Assurances S.A., Vernier

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TAS Assurances S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 28 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève  
+41 58 792 91 00

connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

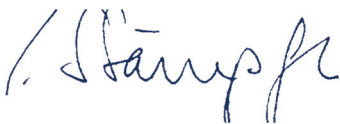
Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Michael Stämüpfli  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



Magali Zimmermann  
Experte-révisseuse agréée

Genève, le 13 avril 2026

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Proposition du Conseil d'administration au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO

**Bilan au 31 décembre - Bilanz per 31. Dezember**

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2025	2024
<b>Placements - Kapitalanlagen</b>			
Autres placements - <i>Übrige Kapitalanlagen</i>	1	111'741	107'768
Provisions pour fluctuation de valeurs - <i>Schwankungsreserve</i>		-17'264	-15'218
		<b>94'477</b>	<b>92'550</b>
<b>Liquidités - Flüssige Mittel</b>			
Banques - <i>Banken</i>		44'719	37'452
		<b>44'719</b>	<b>37'452</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques - Anteil versicherungstechnischer Rückstellungen aus Rückversicherung</b>			
	5	746	724
<b>Immobilisations corporelles - Sachanlagen</b>			
Mobilier, machines, installations - <i>Mobiliar, Maschinen, Einrichtungen</i>		6	9
<b>Créances nées d'opérations d'assurance - Forderungen aus dem Versicherungsgeschäft</b>			
	2	622	445
<b>Autres créances - Übrige Forderungen</b>			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		-	104
Créances fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		1'219	1'168
Envers l'actionnaire TCS Club - <i>Gegenüber Aktionär TCS Club</i>	3	876	435
		<b>2'095</b>	<b>1'707</b>
<b>Actifs de régularisation - Aktive Rechnungsabgrenzungen</b>			
	4	140	304
		<b>140</b>	<b>304</b>
<b>Total des actifs - Total Aktiven</b>		<b>142'805</b>	<b>133'191</b>
<b>Provisions techniques - Versicherungstechnische Rückstellungen</b>			
	5	63'557	58'694
<b>Provisions non techniques - Nichtversicherungstechnische Rückstellungen</b>			
	6	875	875
		<b>64'432</b>	<b>59'569</b>
<b>Dettes liées à des instruments de taux - Verzinsliche Verbindlichkeiten</b>			
Comptes courants avec sociétés du groupe - <i>Kontokorrent mit Konzerngesellschaften</i>	3	1	8
<b>Dettes nées d'opérations d'assurance - Verbindlichkeiten aus dem Versicherungsgeschäft</b>			
	7	9'054	8'062
<b>Autres passifs - Sonstige Passiven</b>			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		153	111
Dettes fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		901	766
		<b>1'054</b>	<b>877</b>
<b>Passifs de régularisation - Passive Rechnungsabgrenzungen</b>			
	8	333	452
		<b>333</b>	<b>452</b>
<b>Total des provisions et des dettes externes - Total Fremdkapital</b>		<b>74'874</b>	<b>68'968</b>
<b>Capital-actions - Aktienkapital</b>			
Réserves légales issues du bénéfice - <i>Gesetzliche Gewinnreserven</i>		8'000	8'000
Réserves facultatives issues du bénéfice - <i>Freiwillige Gewinnreserven</i>		4'000	4'000
Réserves spéciales - <i>Spezialreserven</i>		16'000	16'000
Bénéfice reporté - <i>Gewinnvortrag</i>		36'223	33'680
Bénéfice de l'exercice - <i>Jahresgewinn</i>		3'708	2'543
		<b>55'931</b>	<b>52'223</b>
<b>Total des fonds propres - Total Eigenkapital</b>		<b>67'931</b>	<b>64'223</b>
<b>Total des passifs - Total Passiven</b>		<b>142'805</b>	<b>133'191</b>

## Compte de résultat - Erfolgsrechnung

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2025	2024
<b>Primes brutes - Bruttoprämien</b>		<b>90'675</b>	<b>83'961</b>
./. Primes brutes cédées aux réassureurs - Anteil Rückversicherer an Bruttoprämien		-1'056	-1'065
<b>Primes pour propre compte - Prämien für eigene Rechnung</b>		<b>89'619</b>	<b>82'896</b>
Variation des reports de primes - Veränderung der Prämienüberträge		-2'912	640
Variation des reports de primes: part des réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung der Prämienüberträge		-5	76
<b>Primes acquises pour propre compte - Verdiente Prämien für eigene Rechnung</b>		<b>86'702</b>	<b>83'612</b>
Autres produits de l'activité d'assurance - Sonstige Erträge aus dem Versicherungsgeschäft		5	2
<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance - Total Erträge aus versicherungstechnischen Geschäft</b>		<b>86'707</b>	<b>83'614</b>
Charges des sinistres: montants payés bruts - Zahlungen für Versicherungsfälle brutto		-66'165	-58'428
Variation provisions techniques - Veränderung der versicherungstechnischen Rückstellungen	10	-1'951	-1'598
Variation provisions techniques: part des réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung der versicherungstechnischen Rückstellungen		27	-66
<b>Charges des sinistres pour propre compte - Aufwendungen für Versicherungsfälle für eigene Rechnung</b>		<b>-68'089</b>	<b>-60'092</b>
Frais facturation et encaissement - Fakturierungs- und Inkassospesen		-71	-63
Commissions payées, soc. groupe - Bezahlte Kommissionen, Konzerngesellschaften		-261	-187
Commissions payées, tiers - Bezahlte Kommissionen, Dritte		-351	-252
Salaires et charges de personnel - Löhne und Personalkosten		-4'398	-3'111
Loyers et charges - Mieten und Nebenkosten		-446	-413
Entretien et réparations - Unterhalt und Reparaturen		-1	1
Assurances d'entreprise, poste et télécommunication - Sachversicherungen, Post und Telekommunikation		-20	-30
Frais généraux et d'administration - Allgemeiner Verwaltungsaufwand	11	-342	-343
Marketing et distribution - Marketing und Vertrieb		-647	-590
Prestations de service TCS - Kauf TCS-Leistungen		-10'756	-20'114
Amortissements - Abschreibungen		-3	-3
<b>Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte - Abschluss- und Verwaltungsaufwand für eigene Rechnung</b>		<b>-17'296</b>	<b>-25'105</b>
Autres charges techniques pour propre compte - Sonstige versicherungstechnische Aufwendungen für eigene Rechnung		400	-
<b>Total charges de l'activité technique - Total Aufwendungen aus dem versicherungstechnischen Geschäft</b>		<b>-84'985</b>	<b>-85'197</b>
<b>Résultat intermédiaire - Zwischenergebnis</b>		<b>1'722</b>	<b>-1'583</b>
Produits des placements - Erträge aus Kapitalanlagen	12	5'413	8'665
Charges financières et frais de gestion des placements - Aufwendungen für Kapitalanlagen	13	-1'038	-706
Variation provision de fluctuation de valeurs - Veränderung Schwankungsreserve		-2'046	-3'855
<b>Résultat des placements - Kapitalanlagenergebnis</b>		<b>2'329</b>	<b>4'104</b>
Autres produits financiers - Sonstige finanzielle Erträge		334	469
Autres charges financières - Sonstige finanzielle Aufwendungen		-16	-6
<b>Résultat opérationnel - Operatives Ergebnis</b>		<b>4'369</b>	<b>2'984</b>
Autres produits - Sonstige Erträge		2	2
Résultat hors période - Periodenfremdes Ergebnis		-	-7
<b>Bénéfice avant impôts - Gewinn vor Steuern</b>		<b>4'371</b>	<b>2'979</b>
Impôts directs - Direkte Steuern		-663	-436
<b>Bénéfice - Gewinn</b>		<b>3'708</b>	<b>2'543</b>

## Annexe

en milliers de CHF

<b>Principes comptables appliqués</b>		
<b>Généralités</b>		
Les comptes de la société ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code des obligations (Art. 957-963b CO).		
En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (Art. 85 OS-FINMA, en vigueur à partir du 1er septembre 2024).		
Simplification liées aux comptes consolidés		
Il est renoncé à l'établissement du tableau des flux de trésorerie (selon l'art. 961d CO), dans la mesure où le Touring Club Suisse (TCS) société contrôlant TAS Assurances SA, établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue.		
<b>Transactions en monnaies étrangères</b>		
Les comptes de la société sont établis en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change prévalant à la date de l'opération. Les positions du bilan en monnaies étrangères sont converties aux cours de fin d'année de l'administration fédérale des contributions. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat.		
Cours fin d'année	31.12.2025	31.12.2024
EUR	0.9430	0.9414
<b>Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués</b>		
L'évaluation est effectuée selon les critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs s'effectue selon les prix courants observables sur un marché, les prix courants à la date du bilan sont appliqués. Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.		
<b>Placements</b>		
Sous les catégories "Autres placements" sont comptabilisés les fonds de placements immobiliers, fonds de placements actions et obligations. Ces placements sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre.		
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Tous les biens immobilisés sont à caractère d'exploitation et sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des ajustements de valeur. Les amortissements sont calculés conformément à la durée d'utilisation économique par catégorie d'immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Lorsque des indices concrets laissent supposer que des actifs sont surévalués, les valeurs sont vérifiées et le cas échéant, adaptées.		
<b>Créances</b>		
Les créances comprennent les créances nées d'opérations d'assurance ainsi que les autres créances. Les créances nées d'opérations d'assurance sont comptabilisées à leur valeur nominale, diminuées d'une provision pour pertes sur créances éventuelles à la date du bilan. Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.		
<b>Provisions techniques d'assurance</b>		
Les provisions techniques sont déterminées conformément au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. Les provisions pour sinistres en cours incluent des provisions IBNR calculées par l'actuaire responsable sur la base des triangles de liquidation des sinistres. Une provision pour parts d'excédents contractuels est également enregistrée.		
<b>Valeur de marché</b>		
Lorsque les placements évalués à la valeur boursière à la date du bilan sont supérieurs à leur valeur d'acquisition, une correction de valeur peut être constituée à charge du compte de résultat afin de tenir compte de la fluctuation des cours.		
En cas de diminution de la valeur boursière au cours de l'exercice, la provision de fluctuation est dissoute:		
1. du même montant que la diminution de la valeur boursière des placements de la période et		
2. d'un montant additionnel si le résultat des placements de la période reste négatif, mais au maximum à hauteur de la perte avant impôt		
Ces corrections de valeur ne sont cependant pas autorisées si elles conduisent à la comptabilisation d'une valeur inférieure au coût d'acquisition ou, s'il est plus bas, au cours boursier.		
Le montant total de la provision pour fluctuation de valeurs est montré séparément dans le bilan.		
<b>Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan</b>		
<b>1. Autres placements</b>		
	31.12.2025	31.12.2024
Fonds de placement actions suisses	13 225	11 498
Fonds de placement actions étrangères	10 658	11 213
Fonds de placement obligations suisses	38 950	37 543
Fonds de placement obligations étrangères en CHF	11 909	11 517
Fonds de placement obligations étrangères en monnaies étrangères	20 798	19 068
Fonds de placement immobilier suisse	16 201	16 929
<b>Total</b>	<b>111 741</b>	<b>107 768</b>

## Annexe

en milliers de CHF

2. Créances nées d'opérations d'assurance		31.12.2025	31.12.2024		
Créances sur les preneurs d'assurance		375	284		
Créances sur les agents et les intermédiaires		256	162		
Provision pour créances douteuses		- 9	-1		
<b>Total</b>		<b>622</b>	<b>445</b>		
3. Créances et dettes envers les parties liées		31.12.2025	31.12.2024		
	Tiers Actionnaires Organes				
Autres créances	- 876	876	435		
Dettes liées à des instruments de taux	-1 -	-1	-8		
4. Actifs de régularisation		31.12.2025	31.12.2024		
Primes de partenaire à recevoir		132	291		
Autres actifs de régularisation		8	13		
<b>Total</b>		<b>140</b>	<b>304</b>		
5. Provisions techniques		Provisions techniques (brutes)		Provisions techniques propre compte (nettes)	
		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Report de primes		- 45 117	- 42 204	474	479
Provisions pour sinistres en cours		- 8 707	- 9 422	272	245
Provisions ULAE		- 1 273	- 1 884	-	-
Provisions AURR		- 860	-1'051	-	-
Provisions pour fluctuation et sécurité		- 7 600	- 4 133	-	-
<b>Total</b>		<b>- 63 557</b>	<b>- 58 694</b>	<b>746</b>	<b>724</b>
		<b>- 62 811</b>	<b>- 57 970</b>		
6. Provisions non techniques		31.12.2025	31.12.2024		
Provisions diverses (imposées)		- 875	-875		
		<b>- 875</b>	<b>- 875</b>		
7. Dettes nées d'opérations d'assurance		31.12.2025	31.12.2024		
Primes perçues d'avance des preneurs d'assurance		- 8 328	-7'939		
Dettes envers les preneurs d'assurance		-726	-123		
<b>Total</b>		<b>- 9 054</b>	<b>- 8 062</b>		
8. Passifs de régularisation		31.12.2025	31.12.2024		
Charge de personnel à payer		- 86	- 98		
Autres passifs de régularisation		- 247	- 354		
<b>Total</b>		<b>- 333</b>	<b>- 452</b>		
9. Tableau de variations des fonds propres		Capital- actions	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Total des fonds propres
				Réserves spéciales	Résultat reporté
<b>Etat au 31.12.2023</b>		<b>-8'000</b>	<b>- 4 000</b>	<b>- 16 000</b>	<b>- 33 680</b>
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-2'543
<b>Etat au 31.12.2024</b>		<b>- 8 000</b>	<b>- 4 000</b>	<b>- 16 000</b>	<b>- 36 223</b>
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	- 3 708
<b>Etat au 31.12.2025</b>		<b>- 8 000</b>	<b>- 4 000</b>	<b>- 16 000</b>	<b>- 39 931</b>
					<b>- 67 931</b>
Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat					
10. Variation des provisions techniques					
		Provisions techniques (brutes)		Total provisions pour propre comptes	
		2025	2024	2025	2024
Provision pour sinistres en cours		716	-954	27	-66
Provision ULAE		610	-60	-	-
Provision AURR		190	-1'051	-	-
Provision de sécurité pour fluctuation		-3'467	467	-	-
<b>Total</b>		<b>-1'951</b>	<b>-1'598</b>	<b>27</b>	<b>-66</b>
				<b>-1'924</b>	<b>-1'663</b>
11. Honoraires versés à l'organe de révision		2025	2024		
Prestation en matière de révision		-81	-94		
<b>Total</b>		<b>-81</b>	<b>-94</b>		
Les honoraires versés à l'organe de révision comprennent les honoraires pour des mandats faisant référence directement ou indirectement à un mandat de révision existant ou futur ainsi que les honoraires pour les activités liées à l'audit.					

## Annexe

en milliers de CHF

12. Produits des placements	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total produits des placements	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	Autres placements	1'774	1'733	3'548	6'414	91	518	5'413
<b>Total</b>	<b>1'774</b>	<b>1'733</b>	<b>3'548</b>	<b>6'414</b>	<b>91</b>	<b>518</b>	<b>5'413</b>	<b>8'665</b>

\* Ces produits incluent les dividendes sur les actions, les coupons, les intérêts sur les prêts.

13. Charges financières et frais de gestion des placements	Frais de gestion*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total charges des é	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	Autres placements	- 171	-138	- 804	-568	-63	-	-1'038
<b>Total</b>	<b>-171</b>	<b>-138</b>	<b>-804</b>	<b>-568</b>	<b>-63</b>	<b>-</b>	<b>-1'038</b>	<b>-706</b>

\*Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune externes (frais, droits de mutation).

**Autres données relatives à l'annexe**

14. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes	2025	2024
Dissolution nette des réserves latentes	-	-

15. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable de la fortune liée	117'578	113'684
<b>Total</b>	<b>117'578</b>	<b>113'684</b>

16. Emplois à plein temps	2025	2024
Moyenne annuelle	35	25

17. Evénements importants survenus après la date du bilan
Aucun

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes le 13 avril 2026

**Proposition relative à l'emploi du résultat au 31 décembre** - Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	2025	2024
Bénéfice reporté - Gewinnvortrag	36'223	33'680
Bénéfice de l'exercice - Jahresgewinn	3'708	2'543
<b>Bénéfice au bilan - Bilanzgewinn</b>	<b>39'931</b>	<b>36'223</b>
<b>Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du résultat - Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des Bilanzergebnisses</b>		
Report à nouveau - Vortrag auf neue Rechnung	39'931	36'223
	<b>39'931</b>	<b>36'223</b>

## Annexe 2

### 2.1 Résultat de l'entreprise, solo - non-vie

		Rapport sur la situation financière: modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »					
		Monnaie : CHF ou monnaie Indications en millions					
		Total		Affaires directes en Suisse Autres branches		Affaires indirectes Miscellaneous	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	
1	Primes brutes	84.0	90.7	78.5	83.5	5.5	7.2
2	Primes brutes cédées aux réassureurs	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1		
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	82.9	89.6	77.4	82.4	5.5	7.2
4	Variations des reports de primes	0.6	-2.9	0.6	-2.9		
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.1	0.0	0.1	0.0		
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	83.6	86.7	78.1	79.5	5.5	7.2
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.0	0.0		0.0		
8	<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)</b>	83.6	86.7	78.1	79.5	5.5	7.2
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-58.4	-66.2	-53.2	-60.5	-5.2	-5.7
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.0	0.0		0.0		
11	Variations des provisions techniques	-1.6	-1.9	-1.6	-2.0	0.0	0.1
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs	-0.1	0.0	0.0	0.0		
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
14	<b>Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)</b>	-60.1	-68.1	-54.8	-62.5	-5.2	-5.6
15	Frais d'acquisition et de gestion	-25.1	-17.3				
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion						
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-25.1	-17.3	0.0	0.0	0.0	0.0
18	Autres charges techniques pour propre compte	0.0	0.4				
19	<b>Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)</b>	-85.2	-85.0	-54.8	-62.5	-5.2	-5.6
20	Produits des placements	4.8	3.3				
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-0.7	-1.0				
22	<b>Résultat des placements (20 + 21)</b>	4.1	2.3				
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations						
24	Autres produits financiers	0.5	0.4				
25	Autres charges financières						
26	<b>Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)</b>	3.0	4.4				
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
28	Autres produits						
29	Autres charges						
30	Produits / charges extraordinaires						
31	<b>Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)</b>	3.0	4.4				
32	Impôts directs	-0.4	-0.7				
33	<b>Bénéfice / perte (31 + 32)</b>	2.5	3.7				

## 2.2 Bilan SST individuel simplifié

Rapport sur la situation financière :  
modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

monnaie du rapport  
SST  
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
<b>Valeur conforme au marché des placements</b>	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements			
	Placements collectifs de capitaux	107.7		111.8
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
	Autres placements de capitaux			
Total des autres placements				
<b>Valeur conforme au marché des autres actifs</b>	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	37.5		44.7
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	0.7		0.7
	Réassurance active : assurance dommages			
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles			
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	10.6		19.2
	Autres créances	1.7		2.1
Autres actifs				
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	0.3		0.1	
Total des autres actifs				
<b>Total valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>Total de la valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>158.6</b>	<b>0.0</b>	<b>178.6</b>
<b>Valeur conforme au marché des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations)</b>	Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurances			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	53.6		53.3
	Réassurance active : assurance dommages	8.0		14.9
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Montant minimum	1.6		3.4	
<b>Valeur conforme marché des autres engagements</b>	Provisions non techniques	0.9		0.9
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	7.7		8.2
	Autres passifs	0.9		1.1
Comptes de régularisation	0.5		0.3	
Dettes subordonnées				
<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>73.2</b>	<b>0.0</b>	<b>82.1</b>
	<b>Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements</b>	<b>85.4</b>	<b>0.0</b>	<b>96.5</b>

## 2.3 Solvabilité individuelle

### Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF ou  
monnaie du rapport  
SST  
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital porteur de risque (CPR)</b>	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	85.4		96.5
	Déductions			
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
	<b>Capital de base</b>	85.4		96.5
	<b>Capital complémentaire CPR</b>	85.4		96.5

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital cible</b>	Risque d'assurance	32.6		33.7
	Risque de marché	9.5		9.8
	Risque de crédit	4.2		5.3
	Effets de diversification	-8.5		-11.0
	Autres effets sur le capital cible	1.3		1.0
	<b>Capital cible</b>	39.1		38.8

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
<b>Quotient SST</b>	218%		249%